

Dialogue maritime / Toute l'Afrique

Criminalité en matière de pêche et sécurité maritime : arguments pour un effort coopératif d'application des lois en Afrique

Emma Witbooi

(PescaDOLUS, Chargée de recherche, NMU)

Windhoek, 13 mai 2019

Dialogue maritime / Toute l'Afrique

1. Dans quelle mesure la lutte contre la criminalité liée à la pêche est-elle intégrée à la lutte contre la fraude maritime en Afrique ?
2. Pourquoi la criminalité liée à la pêche devrait-elle être considérée comme un problème d'application de la loi plutôt que de gestion de la pêche?
3. Comment peut-on quantifier la criminalité liée à la pêche en Afrique & pourquoi est-ce important ?
4. Quel est l'impact de la criminalité liée à la pêche sur les économies nationales, la sécurité alimentaire, etc. ?
5. Quel est l'impact du dérèglement climatique sur la pêche et sur la criminalité associée ?
6. Quelles lacunes dans l'application de la loi en matière de criminalité liée à la pêche les criminels exploitent-ils ?
7. Quelles devraient être les principales préoccupations des professionnels maritimes africains en matière de criminalité liée à la pêche au cours de l'année à venir?

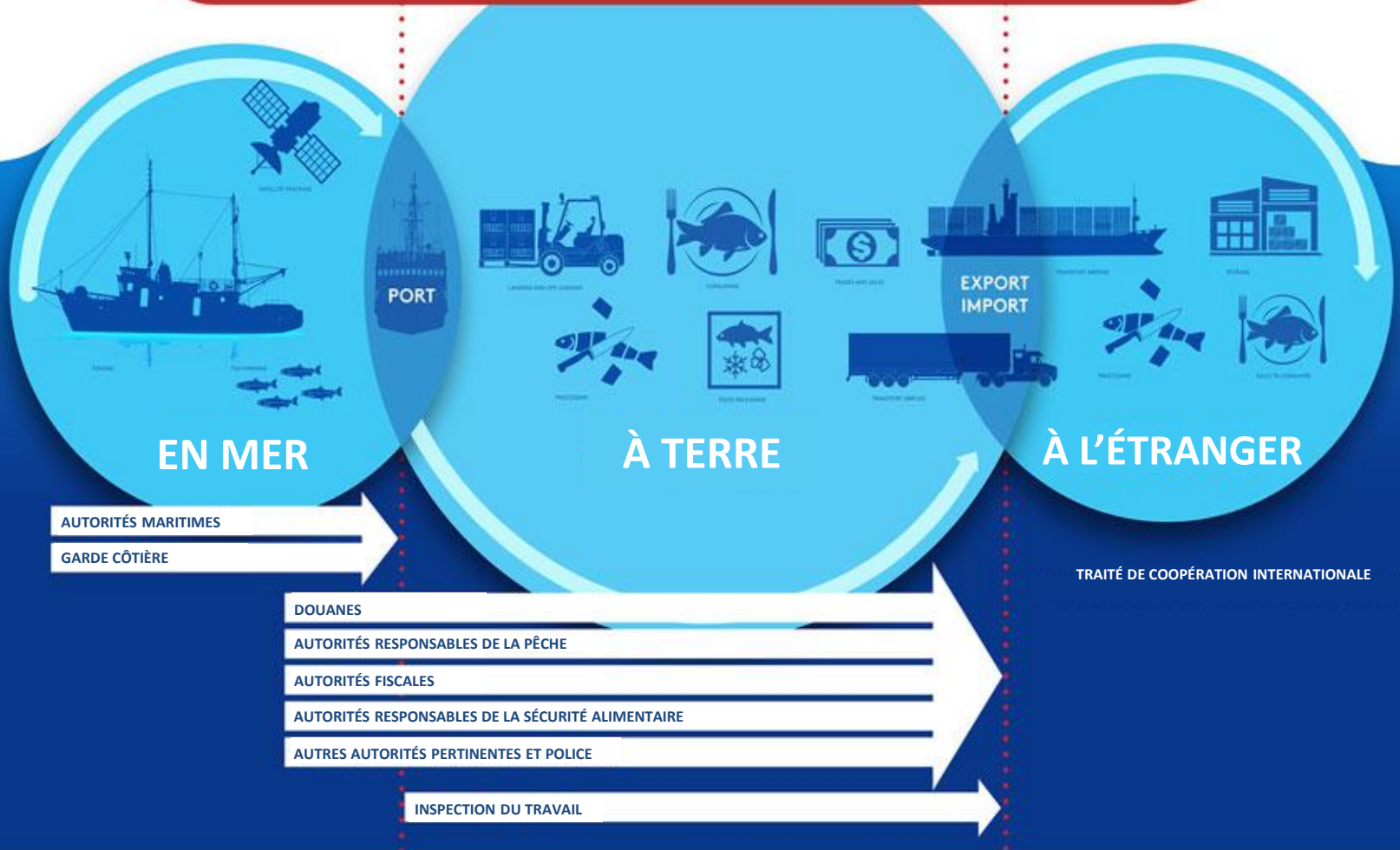
Dialogue maritime / Toute l'Afrique

Qu'est-ce que la criminalité liée à la pêche ?

- Le secteur de la pêche est vulnérable à la criminalité organisée
- Preuves de : trafic d'êtres humains, contrebande de drogue, corruption, fraude documentaire, criminalité économique et pêche illégale à grande échelle
- ONU : lien entre la pêche illégale et la COT en mer
- Pêche illégale: « indicateur de risque » de la criminalité liée à la pêche
- Déclaration ministérielle internationale (2018)

CHAÎNE DE VALEUR – DU HAMEÇON À L'ASSIETTE

Une approche gouvernementale complète contre la criminalité liée à la pêche



Based on the original infographic by the North Atlantic Fisheries Intelligence Group



Dialogue maritime / Toute l'Afrique

1. Mesure dans laquelle la répression de la criminalité liée à la pêche est intégrée dans l'application des lois maritimes en Afrique

- 1) Dans quelle mesure est-elle intégrée au cadre juridique habilitant ?
- 2) Dans quelle mesure est-elle intégrée au niveau opérationnel ?

Dialogue maritime / Toute l'Afrique

- **Afrique de l'Ouest :**
 - Déclaration de Yaoundé & Code de conduite de 2013 : « Autres activités maritimes illégales dans la région »
 - Réseau intégré de la garde côtière : actions illégales dans les espaces maritimes
 - Dislocation : arrangements relatifs aux pêcheries (conformité) : 8 AO (avis)
- **Littoral oriental :**
 - Code de conduite de Djibouti et amendement de 2017 : la COT dans le domaine maritime & les activités illégales en mer
 - SADC : Stratégie de sécurité maritime 2011
 - Dislocation des pêcheries : Protocole sur les pêcheries de la SADC & MCSCC (Mozambique) ; Smartfish (COI) ; Fish-i-Africa
- **Afrique du Nord :**
 - Accent sur la sécurité maritime : contrebande de migrants (avec le renforcement du contrôle aux frontières de l'UE)
 - Dislocation des pêcheries/de l'environnement marin: AO, PdA, contrôles des autorités portuaires ; Déclaration sur l'économie bleue de 2015

Dialogue maritime / Toute l'Afrique

- Au niveau des États : Multi-Agency Task Force (MATT), Tanzanie
- Réseaux : réseau de procureurs ciblant la criminalité liée à la pêche & réseau de renseignement

Dialogue maritime / Toute l'Afrique

2. Pourquoi la criminalité liée à la pêche devrait-elle être considérée comme un problème d'application du droit pénal ?

- Les délits de criminalité liée à la pêche sont des crimes « graves »
- Délit principal : pêche illégale – crime ?
- Pêche illégale = « indicateur de risque » de CP & point d'entrée vers d'autres CP
- Les inspecteurs dans le domaine de la pêche n'ont pas des mandats d'application du droit pénal – mais ils doivent être alertes en cas de suspicion de CP
- Les policiers ont des mandats d'application de la loi – pas « simplement » des questions de pêche
- Coopération & partage d'informations
- Mise à disposition d'outils de droit pénal (sanctions ; crime org.) & de procédure pénale (MLA, récupération d'actifs, « revenus d'activités criminelles »)

Dialogue maritime / Toute l'Afrique

3. Ampleur de la criminalité liée à la pêche sur le continent africain ?

- Absence de données d'évaluation complètes sur l'impact de la CP
- Il existe seulement des données estimant la valeur de la pêche illégale (2009): Afrique de l'Ouest – 1,3 milliard US \$ par an
- Implications ?
 - Si un chiffre est fourni = les dirigeants seront motivés à s'attaquer au problème
 - Crime économique (vol de revenus dus aux États ; détournés vers l'« économie de l'ombre »)
 - Prévention & application de la loi : affectation de ressources (p. ex., réformes des lois, renforcement des capacités et des compétences, équipements)

Dialogue maritime / Toute l'Afrique

4. Impacts préjudiciables de la criminalité liée à la pêche

- ODD de l'ONU : 1, 8 10, 14, 16
- Entrave la poursuite de l'économie bleue
- Impact négatif sur :
 - les activités légitimes : concurrence déloyale, diminution des ressources, dommage à la réputation
 - les états côtiers : perte de revenus, violation de la primauté du droit
 - les populations côtières : perte de moyens de subsistance, sécurité alimentaire
 - l'environnement marin : pollution, perte de biodiversité, utilisation excessive (exactitude de l'évaluation des stocks)
- Dans tous les cas : transgression et violation des droits humains de base

Dialogue maritime / Toute l'Afrique

5. Impact du changement climatique sur la pêche et la criminalité associée

- Pêche affectée par l'impact environnemental
 - Réchauffement des mers, acidification des océans : écosystèmes de récifs de coraux, herbiers marins, mangroves (habitat crucial pour les poissons côtiers et défenses naturelles)
 - Ondes de tempêtes : endommagement de l'infrastructure et des équipements des pêcheries ; impossibilité d'aller en mer ; communautés côtières
 - Élévation du niveau de la mer : réduction de la surface des plages (infrastructure ; communautés côtières)
 - Migrations urbaines (perturbation des traditions liées à la pêche ; communautés; ressources)
 - Changement de température : impact sur le mouvement des stocks – pêcheries (peut entraîner de la compétition et des conflits , en particulier pour les espèces à valeur élevée)
- Pêche affectée par la criminalité
 - Compétition accrue pour les stocks ciblés (profit : dérogation aux règles)
 - La pêche comme moyen de subsistance est moins profitable – alternatives : activités criminelles ?

Dialogue maritime / Toute l'Afrique

6. Quelles lacunes dans l'application des lois contre la CP sont exploitées par les criminels ?

- Les activités illégales liées à la pêche sont toujours essentiellement considérées comme un « simple » problème de gestion des pêcheries
- Absence d'une « approche unifiée des autorités gouvernementales » pour faire appliquer les lois en matière de pêche : dislocation de l'application des lois en mer et sur terre
- Manque de coopération / partage d'informations entre organisations et entre pays
- Problèmes de compétence / juridiction : en haute mer (État du pavillon) ; eaux côtières (compétence extraterritoriale ?)
- Manque de lois normalisées : inspections des ports (PSMA) ; criminalisation des délits liés à la pêche (sanctions) ; exigences d'immatriculation des navires (artisanal)
- Manque de transparence dans le secteur d'activité : propriété effective
- Identification des bateaux de pêche (pas de numéro OMI obligatoire)

Dialogue maritime / Toute l'Afrique

7. Accent sur la CP pour les professions maritimes lors de l'année à venir

- Croissance bleue – opportunités parallèles créées pour les criminels
- Nécessité d'accroître la coopération entre les organisations (notamment en comblant les lacunes en mer/sur terre) pour s'attaquer à la CP
- Accroissement du partage d'informations en matière de CP